

RELATIONS FOURNISSEURS / GRANDE DISTRIBUTION

LES FABRICANTS DE PRODUITS D'HYGIÈNE-BEAUTÉ SOUTIENNENT LA PROPOSITION DE LOI DU DÉPUTÉ DESCROZAILLE ET APPELLENT À ENCADRER LES SUPER-PROMOTIONS SUR LEURS PRODUITS

La Fédération des entreprises de la beauté (FEBEA) qui rassemble les fabricants de produits cosmétiques, dont 82% de TPE/PME, appelle les parlementaires à soutenir la proposition de loi visant à sécuriser l'approvisionnement des Français en produits de grande consommation, actuellement en débat à l'Assemblée nationale, et à élargir l'encadrement des super-promotions aux produits non-alimentaires.

Pour la FEBEA, à l'heure où les négociations commerciales sont plus tendues que jamais, la proposition de loi du député Frédéric Descrozaille permet de rééquilibrer les relations commerciales et de corriger plusieurs dysfonctionnements et effets de bord de la loi Egalim, tout en préservant le pouvoir d'achat des Français.

En limitant les promotions sur les produits alimentaires, la loi Egalim a en effet provoqué le report par les distributeurs de leurs super-promotions sur les produits non-alimentaires, et notamment les produits du rayon hygiène / beauté. Résultat : avec des rabais agressifs de 60%, 70%, parfois 80% sur des gels douche ou des shampoings, les cosmétiques sont devenus les produits d'appel des grandes surfaces pour attirer le client, et par là-même les nouvelles variables d'ajustement du système. Et ce alors même que les produits d'hygiène-beauté ne représentent que 8% des produits de grande consommation.

LA SOLUTION : ENCADRER LES SUPER-PROMOTIONS SUR LES PRODUITS NON-ALIMENTAIRES

Les fabricants de ces produits, qu'ils soient grands groupes, ETI, PME ou TPE, sont aujourd'hui pris au piège d'une équation économique impossible, entre une hausse historique de leurs coûts et une pression ininterrompue des prix vers le bas par les distributeurs.

Pour mettre fin à cette situation intenable, la FEBEA soutient les amendements visant à élargir aux produits non-alimentaires la limitation à 34% des promotions existant aujourd'hui pour l'alimentaire. Elle rappelle que ce sont les distributeurs qui fixent le prix aux consommateurs, pas les fournisseurs.

UNE MENACE POUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE

Pour le **Délégué général de la FEBEA Emmanuel Guichard**, « sans l'encadrement des super-promotions, le risque c'est la casse industrielle et donc l'avenir du Made in France, dont la cosmétique est l'un des fleurons. Pour les grandes entreprises, la question du maintien de l'activité de production en France se pose. Pour les TPE-PME et les ETI et elles sont très nombreuses, c'est tout simplement une question de survie. Pas une PME cosmétique ne se lancera aujourd'hui sur le marché de la grande distribution ! ».

Des craintes partagées par **Eric Jacquemet, président à la FEBEA du Syndicat Français des Produits Cosmétiques et de Toilette**, qui rassemble les entreprises qui vendent en grande distribution : « Les PME sont étranglées entre la flambée des coûts et la pression des distributeurs qui, par tous les moyens exigent des tarifs bas pour attirer le plus de consommateurs dans leurs magasins. Comment peut-on raisonnablement croire qu'une PME, qui fabrique un gel douche vendu moins de 1 euro, gagne sa vie ? C'était très difficile avant l'inflation, c'est impossible aujourd'hui. L'enjeu n'est plus d'augmenter les marges de nos entreprises, c'est juste d'éviter aux PME Françaises de disparaître ».

À PROPOS DE LA FEBEA

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté, est le syndicat professionnel des entreprises du secteur cosmétique (parfumerie, maquillage, produits de soin, d'hygiène, de toilette ou capillaires). Elle rassemble plus de 350 entreprises françaises de la beauté et du bien-être, dont 82% de TPE et PME.

CONTACTS PRESSE